

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 5 DÉCEMBRE 2014

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 5 décembre 2014

Aujourd'hui, à quatorze heures quatorze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 3 Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
- n^o 11 Loi sur la Société du Plan Nord
- n^o 15 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État
- n^o 21 Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake
- n^o 23 Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif
- n^o 31 Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du directeur général des élections
- n^o 200 Loi concernant la Municipalité de Lac-Simon

- n^o 201 Loi concernant la Ville de Westmount
- n^o 202 Loi concernant la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon
- n^o 203 Loi concernant la vente d'un immeuble situé dans le site patrimonial de La Grave

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.